

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 27/01/22 EN VISIO

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Présents : ACHLOUJ Hassan, ANCEL Gérard, CHAOUI Abdelali, COUEFFEC Annick, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, FERNANDEZ Carole, MARCO-GREGORI Philippe, PAULY Marc, ROMERO Didier, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale

Excusés : DOMART Sandrine, GLEIZES Didier, PICHENEY José

Assistent : ASTRUIT Olivier (CTD DAP), REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

- Ouverture de la séance par le Président ;
- Approbation du PV de la réunion du 09/12/21 (à l'unanimité).

CORRESPONDANCE

ESPOIR FEMININ PERPIGNAN : du 21/01/22, concernant la Coupe du Roussillon U16F à 8. Comme pour les Féminines Séniors (Coupe à 11 pour les équipes de Ligue – Coupe à 8 pour les équipes de District), la CR U16F à 8 est proposée aux équipes engagées en U16F à 8 niveau départemental. Transmet le dossier à la Commission de Discipline sur la forme du courriel.

CDOS 66 : du 24/01/22, informant que son AG se tiendra le 19/03/22 à la salle Polyvalente de l'Espace Christian BOURQUIN à St Féliu D'Amont, si les conditions sanitaires le permettent (à défaut réunion en distanciel). Pris note, M. Marc WATTELLIER sera présent.

PROMOTIONS ACCELEREES ARBITRES

Pour faire face à la carence d'arbitres en catégorie D1 et D2, la CDA propose au Comité Directeur de mettre en place des "Promotions accélérées".

Elle propose les affectations suivantes :

Catégorie D1 :

Ludovic DEPOUX

Youssef KHAIROUN

Younes MERNISSI

Dylan PEREZ

Catégorie D2 :

Thomas BUSSIERE

Antoine ROPTIN

Philippe VILA



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Compte tenu, d'une part :

- de la promotion accélérée de Dylan PEREZ en catégorie D1
 - des non-renouvellements Ms ZOUGAR Mehdi et Yassine
- La catégorie D2 se trouve réduite à 4 arbitres pour la saison 2021-2022.

D'autre part :

L'article 7.11 du RI stipule que les arbitres accédant à une catégorie en cours de saison ne sont classés dans cette catégorie qu'à compter de la saison suivante.

Que l'article 7.19 du RI de la CDA précise notamment qu'un arbitre ne peut accéder à la catégorie supérieure que s'il a officié au moins 6 fois sur des rencontres de cette catégorie,

La CDA demande au Comité Directeur, pour amener un intérêt sportif aux arbitres composant la catégorie D2, l'aménagement suivant au RI de la saison en cours, et cela uniquement pour la saison 2021-2022 : les arbitres accédant à la catégorie D2 en cours de saison, sont classés dans cette catégorie dès la saison en cours, sous réserve de remplir les modalités de classement telles qu'édictées aux articles 7.19 (nombre de matchs minimum dans sa catégorie), 7.23 (modalités de notation) et 9.1 (validation de tests physiques) du RI en vigueur.

► **Proposition adoptée par le Comité Directeur.**

DEMANDE DE DEROGATION

USEPMM : du 27/01/22, demandant une dérogation pour aligner des U15F en Championnat U13 garçon en mixité (en poule U13 D3 P/A en remplacement de l'USEPMM 6).

► **Avis favorable du Comité Directeur sous réserve que l'équipe alignée pour tous les matches soit exclusivement féminine** (le résultat du match joué de la journée 2 est conservé et reprise du Championnat en cours avec l'équipe féminine.

RG FFF - Article – 155.2 Mixité des équipes : par ailleurs les équipes féminines U15 F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

- **WATTELLIER Eric** : Finales de Coupes et Challenges
La journée des bénévoles
- **SALMERON Christophe** : le point sur la trésorerie du District.
- **GRISORIO Vincent** : Finales "Départementale et Régionale" de la Coupe U13 Pitch.
 - o La Finale Départementale aura lieu le 26/03/22 de 8h00 à 17h00 au Parc des Sports de Perpignan, avec comme club support l'OC PERPIGNAN.
 - o Finale Régionale : club candidat le CANET RFC – en attente de validation LFO. Dates : 14-15/05/22.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- **ASTRUIT Olivier** : Matches interdistricts U13 – U14 (TARN, ARIEGE, AUDE et P-O).
Echange avec la Province de GIRONNE
- **MARCO-GREGORI** : informant d'une recrudescence des incivilités en U17 D1.

Le Comité Directeur décide de la désignation d'un délégué officiel à la charge des deux clubs en U17 D1 à partir du 12/03/22.

- **CHAOUI Adelali** : concernant le report de match pour cas contacts et cas covid positifs.

Le Comité Directeur décide de ne plus accepter aucun accord tacite entre clubs. Seule la production des 4 attestations de joueurs positifs au covid par équipe sera admise (3 en futsal), sous peine de MATCH PERDU AUX DEUX EQUIPES.

A joindre pour report match le Référent COVID-19 du District :
Monsieur CHAOUI Abdelali
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone :07 50 67 33 22 (du lundi au samedi 18H)

A défaut de réponse, l'astreinte du week-end au du vendredi après 17h00 jusqu'au dimanche 15h00 : 06 10 84 48 53

ASTRUIT Olivier : Matches interdistricts U13 – U14 (TARN, ARIEGE, AUDE et P-O).
Echange avec la Province de GIRONNE

- Tour de table sur les Présidents de Commissions présents.
- Questions diverses.

Le Président
Eric WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO

